



**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**N° AG 2024.03.18/200**

---

**Thème :** INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

**Objet :** Désignation du représentant de la Ville de Briançon à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) d'Isère Aménagement du mardi 19 février 2024.

**Le Maire de la ville de Briançon (Hautes-Alpes),**

**VU** le Code général des collectivités territoriales pris en son article L.2122-17 ;

**VU** la délibération DEL N°2022.03.30/34 portant désignation de Monsieur le Maire pour représenter la Ville au sein de la SPL Isère Aménagement ;

**CONSIDÉRANT** l'empêchement ponctuel de Monsieur le Maire le mardi 19 mars 2024 ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Madame Claire BARNÉOUD, 8<sup>ème</sup> Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme et du suivi de la ZAC Les Quartiers du 15/9, est désignée pour représenter la Ville de Briançon à la Commission d'Appel d'Offres du mardi 19 mars 2024 à 16h30 au siège social du groupe ELEGIA ISÈRE Aménagement, 34 rue Gustave Eiffel - Grenoble (38).

## Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au représentant de l'État dans le département, et à Monsieur le Trésorier public de Briançon, affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Ville.

Fait à Briançon, le **18 MARS 2024**

Le Maire



Arnaud MURGIA

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.